

Rubrique	Volume d'activité	Seuil	Classement	Prescriptions
2565.1.a	Revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique, <b>lorsqu'il y a mise en œuvre de cadmium</b> , le volume des bains actifs contenant du cadmium affectés au traitement est de : <b>820 litres</b>	–	E	AM 09/04/2019
2565.1.b	Revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique, <b>lorsqu'il y a mise en œuvre de cyanures</b> , le volume des bains actifs cyanurés affectés au traitement est de : <b>3 104 litres</b>	Volume supérieur à 200 litres	E	AM 09/04/2019
2565.2.a	Revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique, <b>procédés utilisant des liquides</b> , le volume des bains actifs autres que ceux considérés en 1.a et 1.b, affectés au traitement est de : <b>25 609 litres</b>	Volume supérieur à 1 500 litres	E	AM 09/04/2019
Précision 2565	<i>Revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique, procédés utilisant des liquides, le volume total des bains actifs affectés au traitement est de :</i> <b>29 533 litres</b>	<i>Volume inférieur à 30 000 litres (non concerné par la rubrique 3260)</i>	E	AM 09/04/2019
2564.2	Nettoyage de surface par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques. Deux dégraisseuses sous vide. Le volume global est de 300 litres.	Volume des cuves affectées au traitement supérieur à 200 litres	DC	AM 09/04/2019
2561	Production industrielle par trempe, recuit ou revenu de métaux et alliages. Utilisation de 6 fours électriques de traitement thermique sous vide d'air (atmosphère inertée), de puissance unitaire 10 KW.	–	DC	AM 27/05/2015
2575	Emploi de matières abrasives (sable). La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation est inférieure à 20 KW.	Puissance inférieure à 20 KW	NC	–
4120.2.b	Toxicité aigue de catégorie 2 pour l'une au moins des voies d'exposition. Substances et mélanges liquides. Quantité de produits présents : 7,72 tonnes	Quantité supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 10 tonnes	D	AM 13/07/1998
4130.2.b	Toxicité aigue de catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation. Substances et mélanges liquides. Quantité de produits présents : 9,15 tonnes	Quantité supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 10 tonnes	D	AM 13/07/1998
4310	Gaz inflammable de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations est égale à : 3,09 t	Quantité supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 10 tonnes	DC	Pas d'AMPG